

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT TARN

ARRONDISSEMENT

CANTON

Albi-Sud

Nombre de conseillers
En exercice 12

Présents 8
Votants 8

Commune SALIÈS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 2 mars 2026
L'An deux mille vingt-six et le deux mars

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, **après convocation légale du 4 février 2026**, sous la présidence de **Jean-François ROCHEDREUX, le Maire**.

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX Jacky MIQUEL, Bernard TOMINET, Nathalie BRULANT, David FERRÉ, Florence CABROL, Bruno GASCON et Raymond CHAPPERT.

Excusés : Valérie JACQUET, Bruno LACHENAUD, Florence VOGEL et Thierry VAREILLES.

**AMORTISSEMENT SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES A LA C2A EN 2011 ET EN 2013
BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2026**

Monsieur le Maire expose :

Il a été procédé, dès l'exercice comptable 2014, à l'amortissement comptable des subventions d'équipement versées à la C2A en 2011 et en 2013 (fonds de concours d'un montant de 43 600,00 € et 60 700,00 €), relatives aux travaux de réfection de la voirie communale et de rénovation de l'éclairage public entrepris au niveau du Chemin du Carrofol, de l'Impasse de Lestourié, et de la rue du Camp de Carrié.

Il est précisé que le fonds de concours d'un montant de 43 600,00 € a fait l'objet d'une première année d'amortissement en 2013, à hauteur de 2 900,00 €.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu la délibération datée du 14 septembre 2020 déléguant au Maire la totalité des délégations d'attributions autorisées par la loi et prévues dans l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire consistant à procéder, sur l'exercice 2025, à l'amortissement comptable des subventions d'équipement versées à la C2A en 2011 et 2013 (fonds de concours d'un montant de 43 600,00 € et de 60 700,00 €) ;

DIT que lesdites subventions d'équipement versées à la C2A en 2011 et en 2013 (fonds de concours d'un montant de 43 600,00 € et de 60 700,00 €) seront amorties comptablement sur une durée de 15 années ;

ACCEPTE la réalisation des opérations financières telles que définies ci-après sur le Budget Communal 2024 :

- établissement d'un mandat de dépense d'un montant de **6 900,00 €** (Six mille neuf cent euros zéro centime) à l'article n°6811 (dotation aux amortissements des immobilisations

corporelles et incorporelles – section de fonctionnement du Budget Communal pour l'exercice 2025),

- établissement d'un titre de recette d'un montant de **6 900,00 €** (Six mille neuf cent euros zéro centime) à l'article n°28041512 (amortissement des subventions d'équipement versées aux autres groupements – Bâtiments et installations - section d'investissement du Budget Communal pour l'exercice 2025) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation des écritures comptables mentionnées ci-dessus ;

PRECISE que ces sommes seront inscrites comme il se doit aux articles correspondants au Budget Primitif Communal exercice 2026.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 2 mars 2026.

Le secrétaire de séance

Jacky MIQUEL



Le Maire

Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 MARS 2026